

Commune : VAL-DES-PRES (174)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Section : 009 D 2014\_97-DE  
Feuille(s) : 000 D 01  
Qualité du plan : Plan non régulier

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 316K  
Document vérifié et numéroté le 13/03/2014  
A GAP  
Par COLOME INSPECTEUR  
Signé

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Centre des Impôts foncier de :  
Pôle Topographique et de Gestion Cadastre  
Cité Administrative Desmichels  
BP 1602  
05016 GAP Cedex  
Téléphone : 04.92.40.16.92  
Fax : 04.92.40.16.90  
cdlf.gap@dgfip.finances.gouv.fr

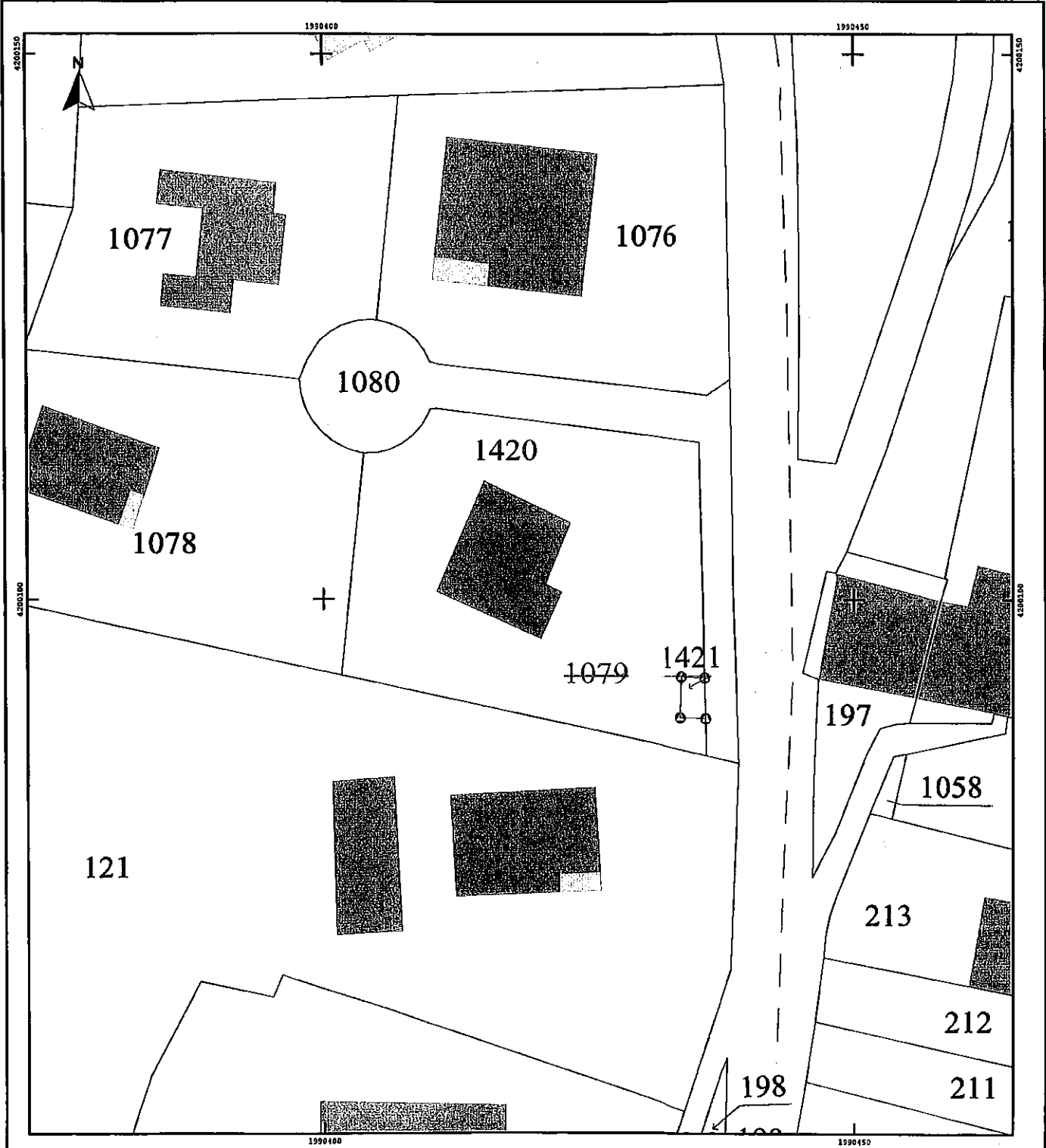
**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires seuls (1) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau,  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ..... par ..... géomètre à .....  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la présente 6463.  
A ..... , le .....

Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'édition : 13/03/2014  
Support numérique : .....

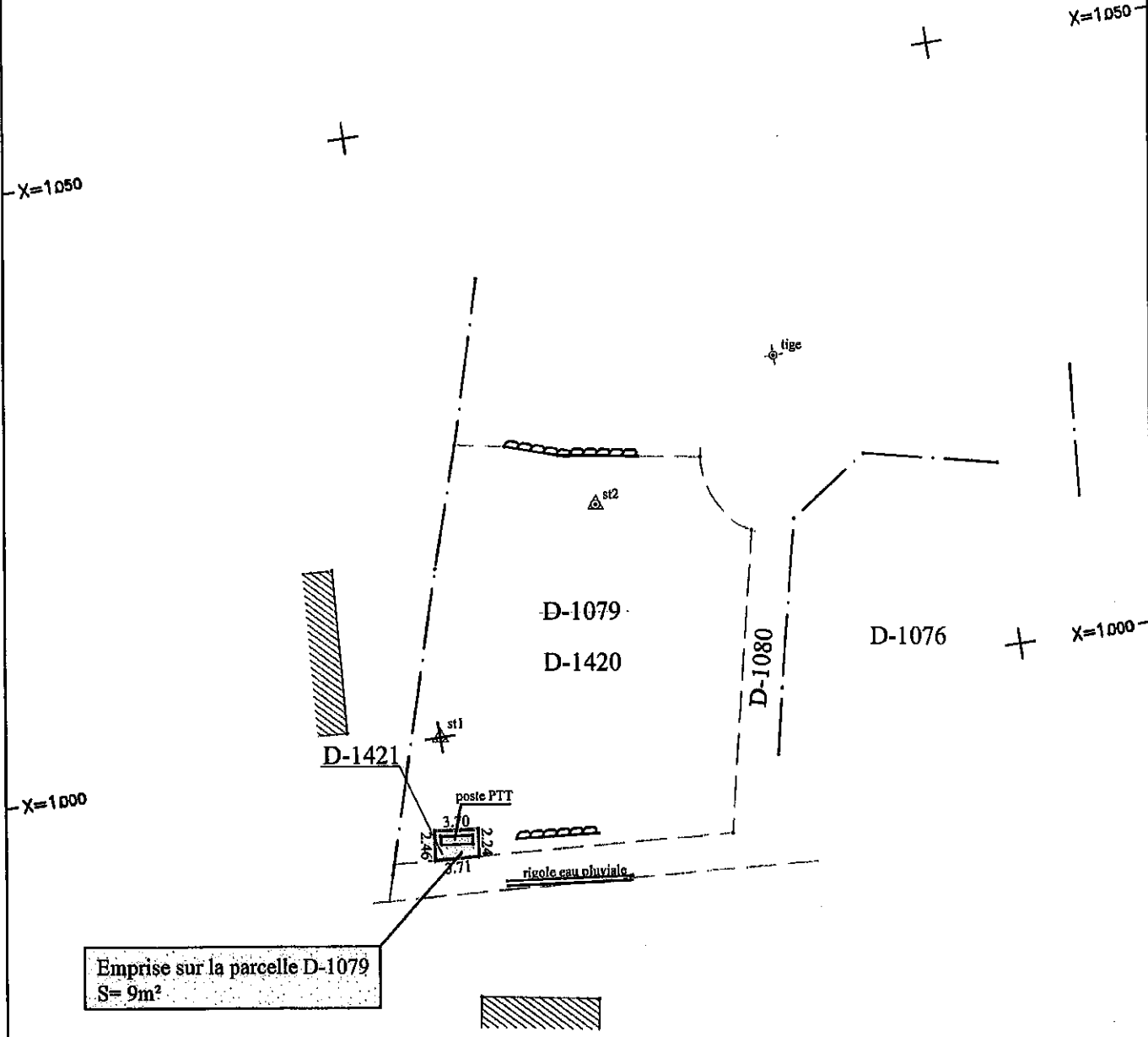
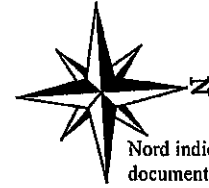
D'après le document d'arpentage dressé  
Par MAYNADIER DUCHATEL (2)  
Réf. :  
Le 11/03/2014

(1) Réviser les mentions insérées. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien agréé du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité appropriée, etc...)

*Document vérifié et numéroté le 13/03/2014*



Département des HAUTES ALPES  
Commune de VAL DES PRES  
PROJET DE DIVISION FONCIERE  
Lieu-dit: Michelan  
Section D, Parcelle 1079  
Echelle : 1/500



Emprise sur la parcelle D-1079  
S= 9m<sup>2</sup>

Les nouveaux numéros cadastraux sont issus  
du Document d'Arpentage n°316K

**JEAN MAYNADIER et BENOIT DUCHATEL**  
 Géomètres-Experts Associés  
 19 Boulevard du Loutret  
 05100 BRIANCON  
 scp.maynadier.duchatel@orange.fr  
 Tél : 04-92-20-14-95 Fax : 04-92-20-92-47  
 Date : 14.02.2013 Ref : 12093-Jeux

plan complété le 02.04.2014

Nota: L'Application cadastrale est donnée à titre indicatif et les limites ne seront définitives qu'après bornage

Application Cadastrele: \_\_\_\_\_  
(indicative)

Y=500

Y=450